

nada. Plus de trente années ont passé depuis le jour où je suis allé m'établir dans cette partie du pays et, pour me servir des paroles de Macaulay, je ne regrette pas d'avoir conservé la foi que j'avais alors dans l'avenir du Canada et dans la politique douanière à suivre pour le rendre prospère et heureux.

J'ai entendu de mes oreilles ces dénonciations de l'un des sénateurs libéraux de l'époque. Afin de soulever l'indignation publique et les colères populaires, il affirma que les manufacturiers tories, enrichis aux dépens du peuple, avaient envoyé leurs familles dans le sud, à Bar-Harbour et aux endroits de villégiature du voisinage, puis, à Newport, parmi la colonie des nouveaux riches des Etats-Unis. Et il ajouta: "Après avoir franchi une nouvelle étape, faisant ostentation des richesses acquises dans l'exploitation des contribuables canadiens, ils ont envoyé leurs femmes et leurs filles aux plages à la mode du continent européen, afin de marier leurs enfants dans l'aristocratie veule et usée de la vieille Europe."

Voilà les arguments que l'on faisait valoir et j'ai la certitude que mon honorable ami les a entendus comme moi; cependant, je dois en toute justice faire observer qu'il ne les a jamais utilisés, à ma connaissance. Cette campagne fut menée aux quatre coins du pays et le peuple a cru que c'était vrai. Mon honorable ami de Brandon l'a cru aussi, de même que les honorables députés qui siègent en face de moi et à l'extrême gauche. Nos collègues d'extrême gauche ont cru que le parti libéral de l'époque était sincère lorsqu'il fulminait ces dénonciations, ainsi que l'honorable député de Rosetown (M. Evans) l'a fait observer l'autre soir; on croyait qu'il remplirait ses promesses. Et du jour où les libéraux constatèrent que le Gouvernement n'en ferait rien, ils cherchèrent à consolider leur situation électorale en dénonçant partout le parti conservateur comme le champion d'un régime de droits de plus en plus élevés.

Quelques MEMBRES: Parfaitement.

L'hon. M. BENNETT: Je mets au défi ceux qui soutiennent cette attitude d'indiquer une seule mesure législative, qui ait été inscrite dans nos lois par le parti conservateur au cours des quinze dernières années, et qui soit de nature à justifier l'opinion qu'ils émettent. Je remonterai plus loin. Je me souviens que le pacte réciprocaire, lorsqu'il fut soumis aux électeurs, comportait une disposition assujettissant le ciment Portland à un droit, et je me demande si, lorsque l'autre jour l'honorable ministre de la Défense nationale a parlé de la convention de réciprocité, il se rendait compte que la modification d'un seul numéro du tarif mettait fin à toute la convention; on

ne pouvait modifier un seul numéro sans mettre fin à l'accord dans son ensemble. Ce n'était pas un traité; il n'y avait pas de traité ou de convention formelle. L'une ou l'autre des parties contractantes pouvaient dénoncer l'accord à volonté. Le ciment canadien était protégé par un droit élevé, mais un des premiers gestes de sir Thomas White, en sa qualité de ministre des Finances, fut de diminuer le droit qui frappait le ciment. Voilà ma réponse à mon honorable ami.

On me permettra ici une digression afin de demander au ministre de la Défense nationale et à l'honorable député de Hants-Kings (M. Ilsley), qui ont parlé de la convention réciprocaire, s'ils se rendent compte que ce n'était pas du tout une convention; que chaque pays avait adopté une mesure législative et l'avait fait insérer dans son code de lois, de façon que, en modifiant un seul article, l'une ou l'autre des parties se trouverait à dénoncer l'accord. En 1920, nous jouissions en ce pays de tous les avantages de la réciprocité; nos bestiaux, nos pommes de terre, notre blé et nos autres céréales étaient admis en franchise sur les marchés américains. Qu'est-il arrivé ensuite? Il y eut changement d'administration aux Etats-Unis et les cultivateurs de ce pays obtinrent, par leur vote, l'imposition de droits protecteurs élevés contre le Canada; ils ne songèrent pas à ce qui arriverait aux Canadiens. J'ai vu des éleveurs canadiens poussés à la ruine par ce tarif que l'on avait mis en vigueur sans la moindre préoccupation de ce qui pourrait arriver aux cultivateurs et aux éleveurs de ce pays-ci. Les Américains ne firent aucun cas du sort fait aux Canadiens; leurs mesures législatives visaient à sauvegarder l'intérêt de leur propre pays. Nos bestiaux et notre blé furent exclus des marchés américains.

Les honorables députés ne se souviennent-ils pas des circonstances qui ont marqué le relèvement du droit sur le blé à 42 cents le boisseau? J'ai vu ce changement s'effectuer. Je les ai vus porter le droit de 25 à 42 cents. J'ai vu nos bestiaux exclus de leur marché. Bon nombre parmi eux aimeraient aujourd'hui à importer nos bestiaux, mais les cultivateurs des Etats-Unis exercent une grande influence au point de vue électoral et ils veulent le maintien des droits contre les bestiaux et le blé du Canada; ces gens ne sont pas moins cultivateurs que ne le sont mes honorables amis de là-bas (*l'extrême droite*). Or, monsieur l'Orateur, faisant une courte digression à ce sujet, je dis au ministre de la Défense nationale et à mon jeune ami de Hants-Kings que si le parti conservateur s'est opposé à la réciprocité c'était parce que cela devait conduire à la création d'un courant de commerce que nos